DEPARTEMENT DE LA REUNION

Envoyé en préfecture le 09/09/2022 Recu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le 15/09/2022

ID: 974-249740101-20220909-2022_082_BC_12-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 septembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ SEPTEMBRE à 14 h 00,

Nombre de membres en exercice : 16 le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, à Le Port _ Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de M.

Nombre de présents : 12 Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de représentés : 4

Nombre d'absents : 0 Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2022_082_BC_12
3ème année de la convention
pluriannuelle avec France Active la
Réunion (FAR) pour son projet ESS
Pro et attribution d'une subvention au
titre de l'année 2022

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S:

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 16

NOTA:

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le : 30 août 2022
- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le 12/09/2022

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - M. Irchad OMARJEE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Fayzal AHMED-VALI

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Envoyé en préfecture le 09/09/2022 Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le

ID: 974-249740101-20220909-2022_082_BC_12-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022

<u>AFFAIRE N°2022_082_BC_12</u>: 3ÈME ANNÉE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC FRANCE ACTIVE LA RÉUNION (FAR) POUR SON PROJET ESS PRO ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Le Président de séance expose :

Contexte:

Depuis 2015, le TCO a lancé deux appels à projets relevant de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Cette intervention de la collectivité avait pour objectif de soutenir, dans leur phase de démarrage ou de développement, les projets innovants qui s'inscrivent dans les filières ayant un réel potentiel d'activité et d'emploi sur le territoire.

Ces appels à projets ont permis de repérer les difficultés que rencontrent les associations du territoire et plus particulièrement concernant les points suivants :

- Déposer auprès des financeurs des dossiers complets dans les temps impartis (y compris les attestations sociales et fiscales, les comptes de la structure,).
 - Monter les dossiers de financements et contractualiser les financements sollicités.
 - · Finaliser les projets présentés,
 - Mener à bien les engagements contractualisés.

Ce constat, partagé par l'ensemble des partenaires (État, Région, Département, Communes, ...), a été présenté aux élus de la collectivité fin 2017. La nécessité d'un accompagnement à la responsabilisation et à la professionnalisation des opérateurs, ainsi qu'à la structuration des activités a été confirmée.

La collectivité a lancé en 2018 un appel à projets afin d'accompagner les structures ESS :

- A une démarche de valorisation économique de leur intervention (vente de produits finis, recherche de niches de marché...), afin de leur permettre de générer un chiffre d'affaires qui devient par la suite une source d'autofinancement pour assurer le développement de leur activité et permettre l'accompagnement social des publics,
- A une réorganisation des structures, plus adaptée au portage de projet et faisant face à une diminution potentielle de financement.

FAR La Réunion a été sélectionné via la présentation de leur projet « ESS Pro ». Ce projet consiste en la réalisation d'un diagnostic des besoins d'une trentaine de structures du territoire et en un accompagnement individualisé d'une douzaine de structures. En parallèle, un accompagnement collectif est également réalisé.

Le projet « ESS Pro » porté par France Active La Réunion :

Le projet consiste en la réalisation de 24 diagnostics, suivi d'un accompagnement individuel et d'actions collectives. 60 structures seront touchées par l'action.

Envoyé en préfecture le 09/09/2022 Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le

ID: 974-249740101-20220909-2022_082_BC_12-DE

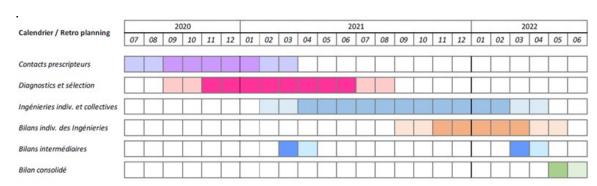
Les objectifs de l'action proposée :

- Permettre de manière plus appuyée et coordonnée la structuration et le développement économique des structures de l'ESS du territoire Ouest, en encourageant la coopération entre structures, et entre secteur marchand et non marchand dans une logique de Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) notamment, en priorisant les activités et filières de l'économie circulaire, le développement durable et la production d'énergie renouvelable ayant un réel potentiel d'activité et d'emploi sur le territoire ;
- Renforcer et faciliter l'accès des porteurs de projets à une offre d'accompagnement et de financement pour accélérer leur concrétisation, en combinant des ressources et compétences proposées jusqu'alors de manière plus dispersées ;
- Déployer sur une échelle beaucoup plus importante, des programmes novateurs et des modes d'intervention qui ont fait leur preuve, en lien avec les politiques publiques de développement économique des collectivités, et en adéquation avec les dispositifs existants ;
- Participer en priorité au rééquilibrage du taux d'accompagnement des projets portés par des femmes, des demandeurs d'emplois de longue durée, des projets s'inscrivant dans la zone des hauts, concernant des structures s'inscrivant dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Méthodologie:

- Rencontrer et sensibiliser les acteurs et institutions en lien avec les structures de l'ESS et les mobiliser à la démarche :
- Développer et renforcer les synergies entre les acteurs majeurs de l'accompagnement des structures de l'ESS qui ont une volonté commune et une capacité à mettre en œuvre un processus d'accompagnement permettant la simplification et l'accélération du parcours du créateur ou repreneur d'entreprise ;
- Créer des temps localisés (par commune et inter commune selon les besoins) de réflexion partagée, impliquant tous les acteurs du territoire (Institutions, ESS et économie classique) afin de proposer des actions ou méthodologies innovantes à destination des structures de l'ESS, et générer un véritable « effet d'entraînement » :
- Coordonner et déployer les dispositifs existants avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement de l'ESS, dans une logique de parcours et d'accompagnement complet des structures de l'ESS.

Planning:



Au global, sur le 2d semestre 2020 (du 01/07/2020 au 31/12/2020) :

- 17 structures de l'ESS ont été contactées individuellement ;
- 2 diagnostics ont démarré et, dans ce cadre, 5 personnes ont été auditionnées (bénévoles, dirigeants, salariés, partenaires).

Les structures accompagnées sur le second semestre 2020 :

- AGAME
- 31
- EMA ARTISTIK

• PEEP - PARENTS D'ELEVE ENSEIGNEMENT PUBLIC

- ASES
- FOND IMAR
- ANDARUN
- PALETTES DE MARGUERITES
- LE PIED A L'ETRIER
- CYBERUN
- CHANTIER ECOLE
- CAPOSS
- AFOL PA MARMAY
- KOUDPOUS974
- REUTILIZ
- DANSE EN L'R
- EKO PRATIK
- COLLECTIF BALANCE VUE BELLE
- MAOTEO
- LES COCCINELLES
- PREVENTION PEI
- AN GREN KOULER
- COMPAGNIE BABA SIFON
- LES RENCONTRES ALTERNATIVES
- KOMPANIE IBAO
- HANDIRECT
- TI TANG RECUP

Au global, sur 2021 (du 01/01/2021 au 31/12/2021) :

- 20 structures de l'ESS ont été contactées individuellement ;
- 29 diagnostics ont démarré et, dans ce cadre, 62 personnes ont été auditionnées soit en moyenne 2 personnes par structure (bénévoles, dirigeants, salariés, partenaires);
 - 27 structures accompagnées :
 - AFOL PA MARMAY
 - ANDARUN
 - AN GREN KOULER
 - ASES
 - CAPOSS
 - CHANTIER ECOLE OCEAN INDIEN
 - COLLECTIF BALANCE VUE BELLE
 - DANS EN L'R
 - ECOLODEVIE
 - GRANDI ANSAN
 - INSTITUT INSERTION INNOVATION
 - KOSASA
 - KOUDPOUSS974
 - LA RAFFINERIE
 - LE PIED A L'ETRIER
 - LES JARDINS DE FOND IMAR
 - LES PALETTES DE MARGUERITE
 - · LES PETITES RETOUCHES DE JULIE
 - LIAISON
 - LUDO KADOK
 - MOUN
 - PEEP
 - PERMAKILTIR
 - PREVENTION PEI
 - REUTILIZ
 - SOS GASPI
 - TI TANG RECUP

Envoyé en préfecture le 09/09/2022 Recu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le

ID: 974-249740101-20220909-2022_082_BC_12-DE

Du fait de la crise sanitaire en 2021, les accompagnements collection de la crise sanitaire en 2021, les accompagnements collection de la crise sanitaire en 2021, les accompagnements collection de la crise sanitaire en 2021, les accompagnements collection de la crise sanitaire en 2021, les accompagnements collection de la crise sanitaire en 2021, les accompagnements collection de la crise sanitaire en 2021, les accompagnements collection de la crise sanitaire en 2021, les accompagnements collection de la crise sanitaire en 2021, les accompagnements collection de la crise sanitaire en 2021, les accompagnements collection de la crise sanitaire en 2021, les accompagnements collection de la crise sanitaire en 2021, les accompagnements collection de la crise sanitaire en 2021, les accompagnements collection de la crise sanitaire en 2021, les accompagnements collection de la crise sanitaire en 2021, les accompagnements collection de la crise sanitaire de la cr

Envoyé en préfecture le 09/09/2022

Reçu en préfecture le 09/09/2022

CAffiche le CONT réalisé 4

ID : 974-249740101-20220909-2022_082_BC_12-DE

Budget prévisionnel de l'action

Le budget prévisionnel est présenté en annexe. Les financements sollicités :

Période 2 ^{ème} semestre 2020		2021	1 ^{er} janvier au 31	
			juillet 2022	
Montant maximum	75 000 €	150 000 €	75 000 €	

Pour 2022, la demande porte sur une subvention de 75 000 €. Une somme de 75 000 € est disponible.

Les 5 communes sont concernées par l'action.

La convention sera disponible en séance.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/07/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 21/06/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention d'un montant de 75 000 € à l'Association FAR au titre de l'exercice 2022, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « ESS Pro ».
- AUTORISER le Président à signer la convention 2022 ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Emmanuel SERAPHIN Président



4. Budget prévisionnel de l'actio ID: 974-249740101-20220909-2022_082_BC_12-DE

Exercices 2022

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant	
60	Achats		36 785	70	Vente de pdts finis, prestations,marchandises	0
dont fonds d'ingénierie (prestataions)		32 000	74	Subventions d'exploitation	<i>7</i> 5 000	
61/62 Autres achats et charges externes		6 120	Fonds social européen		0	
63 Impôts taxes et versements assimilés		20	Etat		o	
64 Charges de personnel		31 570	Région		0	
65 Autres charges de gestion courante		300	Communes/Communautés (TCO)		75 000	
66 Charges financières		0		Autres organismes	О	
67	67 Charges exceptionnelles		0	75	Autres produits de gestion courante	0
68	68 Dotations aux amortissements		205	76	Produits financiers	0
				77	Produits exceptionnels	0
				78	Reprises sur amort. et provisions	0
'						
TOTAL DES CHARGES		75 000	TOTAL DES PRODUITS		75 000	
				İ		
86	Emplois des con	tributions volontaires en nature	1 500	87	Contributions volontaires en nature	1 500
Secours en nature			Bénévolat		1 250	
	Mise à dispositi	on gratuite de biens et prestation	250	Prestations en nature		250
Personnel bénévole		1 250	Don en nature			
TOTAL DES CHARGES		76 500	TOT	AL DES PRODUITS	76 500	

L'association sollicite une subvention de 75 000 €

- L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.
- (2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.